



SNUDI FO Rhône

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Lyon, le 3 octobre 2025

A
Monsieur l'inspecteur d'académie du Rhône

Objet : tâches dévolues aux directeurs d'école

Monsieur l'inspecteur d'académie du Rhône,

Nous nous permettons de vous interpeler à propos des directives données aux directrices et directeurs d'école en cette rentrée scolaire 2025.

En effet, des directives ont été transmises à nos collègues les enjoignant de dispenser aux adjoints de leur école une sensibilisation au plan « fille et maths »

Nous nous étonnons de cette injonction, qui de toute évidence, ne correspond pas aux textes en vigueur.

En effet, nous vous rappelons que, si la réglementation précise que *« le directeur d'école propose à l'inspecteur de l'éducation nationale, après consultation du conseil des maîtres, des actions de formation spécifiques à son école. »* (loi du 21 décembre 2021) et qu'il *« anime et coordonne l'équipe pédagogique »* (décret du 14 août 2023), il n'entre absolument pas dans les attributions des directrices et directeurs d'assurer des formations, fut-ce « Plan maths filles », auprès de leurs collègues adjoints.

Les directrices et directeurs d'école ne sont pas des formateurs, ni des conseillers pédagogiques. Ils ne sont pas titulaires du CAFIPEMF.

Par ailleurs, nous vous alertons sur le fait que les directrices et directeurs sont déjà sollicités par divers dispositifs chronophages dont par ailleurs notre syndicat demande l'abandon (évaluations d'école, évaluations nationales, Phare...)

A cela s'ajoutent les nouveaux programmes, les évaluations nationales, les évaluations d'école, PHARE etc...

Alors que les situations d'inclusion systématiques deviennent ingérables, et que les directrices et directeurs doivent faire face à des enseignants dans le désarroi, des AESH malmenés, des parents mécontents de voir les notifications de leurs enfants qui ne sont pas respectées pour permettre à ce gouvernement de faire des économies sur le dos des plus fragiles, vous leur en demandez toujours plus ! C'est inacceptable !

Au mois de septembre, nos collègues directrices et directeurs ont dû gérer les PAI en se transformant en médecins, les PPMS en se transformant en pompiers (alors que la loi du 21 décembre 2021 stipule que ceux-ci sont établis et validés conjointement par l'autorité académique, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du bâtiment et les personnels compétents en matière de sûreté), en assistants sociaux avec certaines familles.

Désormais il faudrait aussi qu'ils soient formateurs !

Et, cerise sur le gâteau, vous ne leur avez pas versé l'ISS en ce mois de septembre, ce qui aboutit à des pertes allant de 250€ à 470€ brut.

Cette situation ne peut que conforter le SNUDI-FO dans ces revendications sur la direction d'école à savoir l'augmentation des quotités de décharge, une aide administrative statutaire, une réelle augmentation indiciaire et l'allègement des tâches.

Monsieur l'inspecteur d'académie, la coupe est plus que pleine alors qu'un seul mois d'école vient de s'écouler !

Nous vous demandons donc de cesser de demander aux directeurs de former leurs adjoints et de leur imposer des tâches qui ne relèvent pas de leurs attributions.

Nous demandons aussi la régularisation immédiate du versement de l'indemnité de sujétions spéciales pour les directrices et les directeurs concernés en mettant en place si nécessaire un dispositif permettant aux personnels de percevoir une avance.

Jane URBANI
Secrétaire départementale du SNUDI FO 69